

Rapport sur la situation financière

Ville de Charlemagne

Présenté par Monsieur Normand Grenier, maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, il me fait plaisir de présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Charlemagne au 10 novembre 2009.

Au-delà des exigences légales, ce rapport permet de rendre compte de notre administration et de discuter des orientations budgétaires de l'année 2010.

Ce rapport traitera des éléments suivants :

- Le rapport financier 2008 et le rapport des vérificateurs
- Le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011
- Les indications préliminaires du rapport financier 2009
- Les orientations générales du budget 2010

Vous trouverez en annexe le détail du traitement salarial des élus municipaux pour l'année financière 2009.

Le rapport financier 2008 et le rapport des vérificateurs

Le rapport financier 2008 de la Ville de Charlemagne a été transmis au Ministère des Affaires municipales et des Régions le 28 avril 2009. Les états financiers ont été vérifiés par la Firme Labelle, Racicot & Associés CA SENC, qui a émis l'opinion suivante : « À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. ».

A partir des états financiers de l'année 2008, nous pouvons souligner les éléments suivants :

- Les revenus réels de l'année 2008 ont totalisé 6 145 884\$ alors que les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les affectations ont totalisé 5 995 601\$, résultant en un surplus de l'exercice à des fins budgétaires de 150 283\$.
- Les dépenses en immobilisations et autres investissements de l'année 2008 ont totalisé 3 574 415\$. Les investissements comprennent la réfection de l'asphalte sur les rues Carufel et Lauzé, la construction d'un trottoir sur la rue du Sacré-Coeur, les travaux d'aménagement de l'accès routier à l'île aux trésors, l'acquisition des infrastructures situées à l'intersection de la rue Émile-Despins et du boulevard Céline-Dion, l'acquisition de machinerie lourde et outillage pour le service des travaux publics et l'acquisition d'équipements divers.

- Le surplus accumulé non affecté s'élève à 372 377\$ alors que le surplus accumulé affecté s'élève à 166 394\$, pour un surplus total de 538 771\$.
- L'endettement net à long terme à la charge de l'ensemble des contribuables s'élève à 6 861 023\$ alors que l'endettement net à long terme à la charge de certains contribuables s'élève à 572 663\$, pour un endettement total net à long terme de 7 433 686\$, soit un montant de 1 297\$ per capita. Le remboursement de capital sur la dette à long terme s'est élevé à 520 170\$ au cours de l'année 2008.

Pour conclure, nous souhaitons vous informer que le rapport financier 2008 peut être consulté sur le site Web de la Ville de Charlemagne, à l'adresse www.ville.charlemagne.qc.ca, dans l'onglet services, sous la section Trésorerie. Nous vous invitons également à visiter le site Web du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'adresse www.mamrot.gouv.qc.ca, où vous trouverez plusieurs informations financières permettant d'évaluer la gestion des fonds publics et de comparer les résultats entre les différentes municipalités.

Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011

À chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, le Conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations indiquant les priorités d'investissement en immobilisations pour les trois prochaines années. Ce triennal comprend les immobilisations nécessaires aux opérations régulières de la municipalité et les projets de construction et de rénovation majeurs influant sur la qualité de vie et le développement économique. Dans le cadre de sa préparation budgétaire 2009, le Conseil municipal avait inscrit les priorités suivantes :

- Réfection de la piscine municipale pour un montant total de 500 000\$.
- Construction d'infrastructures dans le secteur de la Presqu'île pour un montant total de 3 000 000\$.
- Mise à niveau de la station d'assainissement des eaux située dans le secteur Le Gardeur à Repentigny pour un montant total de 750 000\$.

Il importe de préciser que ces projets font l'objet d'une analyse exhaustive avant leur mise en chantier officielle. Le Conseil municipal recherche des montages financiers qui permettront d'assurer l'équité fiscale et le respect de la capacité de payer des contribuables. Cela implique souvent l'obtention de subventions gouvernementales ou la contribution de partenaires externes.

Sur la base des critères précédents, la Ville de Charlemagne a entrepris les projets suivants au cours de l'année 2009 :

- Réfection de la piscine municipale.
- Construction d'infrastructures dans le secteur de la Presqu'île
- Mise à niveau de la station d'assainissement des eaux située dans le secteur Le Gardeur à Repentigny.

Indications préliminaires du rapport financier 2009

Les prévisions budgétaires de l'année 2009 indiquaient que les activités financières s'élevaient à 5 805 487\$ et seraient en équilibre. Après 10 mois d'opération, nous prévoyons que l'état consolidé des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires se terminera par un surplus budgétaire de l'ordre de 20 000\$. Ce résultat démontre que les effets du ralentissement économique ont été bien réels et ressentis dans les opérations de la municipalité. Les activités reliées au développement immobilier ont ralenti et le nombre de transactions immobilières a été moins important que lors des dernières années. La valeur des revenus supplémentaires enregistrés a connu une baisse importante par rapport aux dernières années de croissance économique soutenue.

Les orientations générales du budget 2010

La Ville de Charlemagne a connu une année 2009 caractérisée par le ralentissement économique mondial, ce qui a impliqué une pression supplémentaire sur les opérations de la municipalité. Au cours de cette période difficile pour plusieurs citoyens de notre milieu, le conseil municipal a assumé ses responsabilités et choisi de maintenir ses opérations afin de soutenir une économie en décroissance. Le Conseil municipal a continué de soutenir les organismes communautaires actifs dans notre milieu et a contribué à la construction de 18 logements sociaux subventionnés par la Société d'habitation du Québec.

Nous avons poursuivi nos efforts vers la réalisation de projets qui constituent des initiatives visant le développement durable. La distribution de sacs réutilisables, en partenariat avec l'entreprise Métro Fogarty, la plantation d'arbres et l'optimisation des systèmes de chauffage et ventilation des différents édifices municipaux démontrent notre volonté d'accentuer la qualité de vie dans notre milieu et la réduction de la consommation d'énergie.

Finalement, l'année 2009 aura été marquée par l'éclatement de plusieurs allégations, scandales et remises en question touchant le milieu municipal. Nous tenons à affirmer, avec une certitude absolue, que le groupe d'employés municipaux et le Conseil municipal travaillent sans relâche à assurer une prestation de service exemplaire, centrée sur les besoins de la population de Charlemagne et respectueuse des contribuables. Notre passion réelle pour le bien-être de notre milieu et notre objectif fondamental d'assurer un service public de premier ordre ne pourront jamais se démentir. Notre engagement profond envers notre milieu constitue un attribut fondamental que nous exprimons à tous nos partenaires et qui ne pourrait être entaché. Le Conseil municipal compte poursuivre ses efforts constants afin de maintenir un service public exemplaire et dont tous les citoyens pourront être fiers. Le Conseil municipal entamera le processus budgétaire de l'année 2010 animé d'une volonté et d'une détermination à toute épreuve afin de poursuivre le travail entamé au cours des dernières années.

Dans un premier temps, nous discuterons des éléments importants qui influenceront l'élaboration des activités financières 2010. Ces activités se composent de l'ensemble des services courants nécessaires au fonctionnement de la municipalité et déterminent directement les différents taux de taxes et tarifications imposés. Nous porterons une attention particulière aux éléments suivants :

- Développement du quartier de la gare dans le cadre du projet de train de banlieue.

- Consolidation des ressources actuelles et efforts soutenus afin d'assurer le maintien de la capacité de service des actifs de la municipalité.
- Accentuation d'un programme de revitalisation du boulevard Céline-Dion.
- Suivi des quotes-parts demandées par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), la M.R.C. de L'Assomption et l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT).
- Suivi des quotes-parts demandées par la Ville de Repentigny pour les ententes de service touchant l'assainissement des eaux, le service de police, le service de protection incendie et la cour municipale.
- Maintien de l'offre de services actuelle. Maintien d'une tarification privilégiée pour l'accès aux activités de loisirs jeunesse.
- Bonification de la pertinence de l'information municipale en misant sur une utilisation optimale des moyens de communication existants (site web, bulletin municipal, avis et publicité dans les journaux locaux, etc.).
- Contrôle financier rigoureux afin de maximiser la prestation de services en regard des sommes consenties.

En ce qui concerne les dépenses en immobilisations, les priorités du Conseil municipal dans l'élaboration du prochain programme triennal d'immobilisations sont les suivantes :

- Planification et réalisation des investissements nécessaires à l'établissement d'une gare sur le territoire de Charlemagne dans le cadre de la mise en service du train de banlieue.
- Planification et réalisation des investissements nécessaires à la réalisation d'un programme de revitalisation sur le boulevard Céline-Dion.
- Réalisation des priorités établies au plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales.
- Renouvellement de certains équipements municipaux.

Pour conclure, nous réitérons notre volonté d'assurer aux contribuables un cadre de taxation compétitif par rapport aux municipalités environnantes. Nous poursuivrons les efforts consentis afin de limiter la croissance des dépenses directement sous notre contrôle dans un contexte où les coûts de prestation des services municipaux connaissent des hausses importantes.

Ville de Charlemagne
Traitement salarial du Conseil municipal
Année 2009

La rémunération des membres du Conseil municipal pour l'année 2009 est la suivante :

- Le maire reçoit de la Ville de Charlemagne un salaire annuel de 19 101,72\$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 9 550,92\$, pour un total de 28 652,64\$.
- Le maire reçoit de la M.R.C. de L'Assomption un salaire annuel de 11 832,31\$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 5 033,08\$, pour un total de 16 865,39\$.
- Chaque conseiller municipal reçoit de la Ville de Charlemagne un salaire annuel de 6 367,20\$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 3 183,60\$, pour un total de 9 550,80\$.